



## Argumentaire «Initiative sur les rentes»

### Situation actuelle

*La situation financière de l'AVS dépend fortement de l'espérance de vie.*

La Suisse dispose d'un système de retraite à trois piliers (AVS, prévoyance professionnelle et prévoyance individuelle). L'AVS est basée sur un système par répartition. L'argent versé par les actifs est distribué directement aux retraités. La prévoyance vieillesse n'évolue pas en vase clos, mais dans un contexte démographique, économique et social qui change constamment. Si les gens vivent plus longtemps, les dépenses augmentent parce que davantage de retraites sont versées.

*Il y a 70 ans, nous pouvions profiter de notre retraite pendant 12 ans, aujourd'hui c'est plus de 21 ans.*

De plus en plus de personnes vivent jusqu'à un âge avancé et touchent de ce fait une rente plus longtemps. En 1948, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans était d'à peine 12 ans, et celle d'une femme de 65 ans, d'un peu plus de 13 ans. Aujourd'hui, elle est de 19,8 ans pour les hommes et de 22,7 ans pour les femmes.

*La génération des baby-boomers dont le taux de natalité est élevé prendra sa retraite au cours des prochaines années.*

Dans les années 1950 et 1960, la Suisse a connu une forte poussée démographique. En dix ans, de 1954 à 1964, le nombre des naissances est passé de quelque 84 000 à près de 113 000 par année, puis il a décliné pour retomber à 84 000 en 1974. Ces années de forte natalité constituent ce qu'on a appelé le baby-boom. Les hommes et les femmes de cette génération atteignent désormais l'âge de la retraite. Cela signifie que le nombre de retraités augmentera plus rapidement que le nombre de personnes occupées dans les années à venir.

*La conséquence: actuellement, 3,4 actifs financent la retraite d'une seule personne, d'ici à 2050, ils ne seront plus que 2.*

Il y a 60 ans, on comptait en moyenne 6 actifs pour un retraité. On n'en compte plus que 3,4 aujourd'hui, et ce sera encore moins à l'avenir. Cette évolution compromet le financement de la prévoyance vieillesse. Le grand défi du vieillissement de la société n'a pas été suffisamment pris en main par le politique. Le lancement d'une initiative est donc urgent.

*En 2018, l'AVS a subi une perte: le résultat de la répartition s'est élevé à CHF - 1 milliard. En 2045, la perte s'élèvera déjà à CHF 18,5 milliards.*

Les premiers effets sont déjà visibles: Le financement de l'AVS se dégrade rapidement depuis 2014. Les recettes ne suffisent plus à couvrir les rentes en cours. En 2018, le déficit du résultat de répartition – à savoir la différence entre le produit des cotisations des assurés et des contributions des pouvoirs publics et les dépenses – s'élevait à 1,039 milliard de francs. Ce problème ne fera que s'aggraver à partir de 2020 avec le départ à la retraite des personnes nées durant les années à forte natalité. Par ailleurs, en parallèle de notre initiative, une réforme – AVS21 - est en cours de traitement au parlement. Une flexibilisation de l'âge de la retraite est prévue dans le cadre de ce projet.



## Notre initiative

### Que pouvons-nous faire ?

*L'AVS peut être assurée financièrement de trois manières à long terme.*

Comment éviter la faillite de l'AVS et garantir le versement des rentes à l'avenir ? Il y a trois pistes pour rétablir la stabilité financière de l'AVS.

#### 1 Baisser les rentes

*Les rentes peuvent être réduites: d'ici 2045, elles devraient diminuer de 20 %.*

Premièrement, nous pouvons réduire les rentes AVS et réduire ainsi les dépenses. Avec cette approche, les pensions devraient diminuer de près de 20 % d'ici à 2045. Mais nous pensons que cette option n'est pas la bonne, car on a promis aux retraités une rente AVS. Ne pas tenir cette promesse rétrospectivement n'est pas la stratégie à suivre.

#### 2 Augmenter les impôts

*Les cotisations salariales et les impôts peuvent être augmentés. En 2045, les prélèvements sur les salaires auraient augmenté de 2300 francs.*

Deuxièmement, les recettes peuvent être augmentées en augmentant les impôts ou les cotisations salariales. Jusqu'à 2045, la TVA devrait augmenter de près de 4 points ou les cotisations salariales d'un peu moins de 3 %. Pour un Suisse moyen, cela signifie qu'il gagnerait environ 2300 francs de moins par an. Cette option, elle aussi, ne s'attaque pas au problème de l'augmentation de l'espérance de vie à la racine et est également hostile à l'économie et à la prospérité du pays. Par conséquent, nous la rejetons.

#### 3 Augmenter l'âge de la retraite

*Ou nous pouvons aller à la racine du problème et augmenter l'âge de la retraite, vu que nous vivons plus longtemps.*

La troisième piste consiste à relever l'âge de la retraite. C'est la meilleure option parce qu'elle s'attaque au problème à la racine. Intuitivement, cette solution semble logique. Il semble évident qu'il n'est financièrement pas viable de vivre plus longtemps en travaillant proportionnellement moins.

### Que font les autres pays ?

*De nombreux pays européens relèvent l'âge de la retraite à 67 ans d'ici à 2030.*

De nombreux autres pays ont également reconnu ce fait et ont porté ou porteront l'âge de la retraite à 67 ans dans les prochaines années. Par exemple l'Allemagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, le Danemark, la Belgique, l'Angleterre ou l'Espagne.

*De nombreux pays lient l'âge de la retraite à l'espérance de vie afin d'assurer la viabilité des prestations de vieillesse.*

Cette augmentation procure un bol d'air financier à court terme, mais cette mesure à elle seule n'est pas vraiment viable. En conséquence, de nombreux pays complètent l'augmentation de l'âge de la retraite en liant par la suite l'âge de la retraite à l'espérance de vie. De fait, si l'espérance de vie continue d'augmenter à l'avenir, l'âge de la retraite sera automatiquement relevé. L'Italie, le Portugal, l'Angleterre, le Danemark, la Finlande, la Suède ou les Pays-Bas, par exemple, connaissent ou vont introduire un tel mécanisme dans les prochaines années, ce qui permettra d'assurer un financement plus durable de leur système de prévoyance vieillesse : si la population vit plus longtemps et perçoit donc une rente plus longtemps, elle devra travailler un peu plus pour que la pension puisse être financée.

### Que devons-nous faire ?

C'est ce principe que nous devons suivre en nous inspirant de ce qui se fait dans les autres pays. A nos yeux, les Pays-Bas et le Danemark disposent



*Nous devrions prendre les Pays-Bas et le Danemark comme modèles.*

des systèmes de retraite les plus pertinents et en même temps les plus durables. Les deux se caractérisent par le fait que, dans un premier temps, l'âge de la retraite est relevé, puis lié à l'espérance de vie. Afin d'améliorer notre AVS, notre initiative prévoit donc les étapes suivantes :

### **Étape 1: Même âge de la retraite pour les hommes et les femmes d'ici 2032**

*Étape 1 : Même âge de retraite pour l'homme et la femme d'ici 2032.*

En relevant l'âge de la retraite des femmes de deux mois par an de plus que celui des hommes, nous éliminons l'inégalité actuelle d'ici 2032.

### **Étape 2: Âge de la retraite à 66 ans d'ici 2032**

*Étape 2 : Âge de la retraite : 66 ans d'ici 2032.*

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas réussi à mettre en œuvre des réformes structurelles. Presque tous les autres pays d'Europe occidentale l'ont fait et relèvent l'âge de la retraite à 67-68 ans d'ici 2030 afin de garantir le financement de leur système de prévoyance vieillesse. Nous n'allons pas aussi loin : en relevant l'âge de la retraite de 2 mois par an, nous rattrapons simplement notre retard et atteindrons un âge de la retraite de 66 ans en 2032.

### **Étape 3: Lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie**

*Étape 3 : Lier l'âge de la retraite et l'espérance de vie. L'âge de la retraite augmente ainsi d'environ un mois par an.*

Comme nous vivons de plus en plus longtemps, nous devons également travailler un peu plus longtemps pour que l'AVS soit financée de manière durable. De nombreux pays d'Europe occidentale ont donc lié l'âge de la retraite à l'espérance de vie. En Hollande, au Danemark et en Italie, par exemple, l'âge de la retraite passera à plus de 70 ans en 2050. Notre proposition va moins loin. Avec notre solution, l'âge de la retraite augmentera d'environ un mois par an et sera d'environ 67,5 ans en 2050. Grâce à cela, nous assurons la pérennité de nos retraites !

### **Comment cela fonctionne-t-il exactement ?**

*En 2050, l'âge de la retraite atteindra environ 67,6 ans. Les Pays-Bas ou le Danemark seront alors à plus de 70 ans.*

Nous liions l'âge de la retraite à l'espérance de vie à l'âge de 65 ans. Si cette espérance de vie augmente, l'âge de la retraite augmente automatiquement. Toutefois, l'âge de la retraite n'augmente pas parallèlement à l'espérance de vie, mais d'un facteur de 0,8 ; si l'espérance de vie augmente de deux ans d'ici 2050, par exemple, l'âge de la retraite n'augmente que de 19 mois. Pourquoi le facteur 0,8 ? Aujourd'hui déjà, nous passons environ 80 % de notre vie dans l'enfance et en âge de travailler et environ 20 % à la retraite. Le facteur 0,8 garantit que nous pouvons continuer à passer au moins 20 % de notre vie à la retraite.

*L'âge de la retraite est annoncé cinq ans avant le départ.*

Pour permettre aux futurs retraités de planifier leur retraite, l'âge de la retraite sera également annoncé cinq ans avant. Enfin, nous avons veillé à ce que les augmentations annuelles ne soient pas trop importantes : l'âge de la retraite peut être relevé d'un maximum de 2 mois par an.

## **Effets sur l'âge de la retraite**

*En 2032, l'âge de la retraite est fixé à 66 ans. D'ici 2050, il atteindra 67 ans et 7 mois, et l'espérance de vie augmentera*

Le graphique et le tableau suivants montrent l'impact concret de l'initiative sur l'âge de la retraite. Après avoir atteint 66 ans pour les hommes et les femmes en 2032, l'âge de la retraite augmentera encore de 19 mois et sera à 67 ans et 7 mois en 2050. L'espérance de vie augmente d'environ 2 ans au cours de la même période. Les personnes qui prendront leur

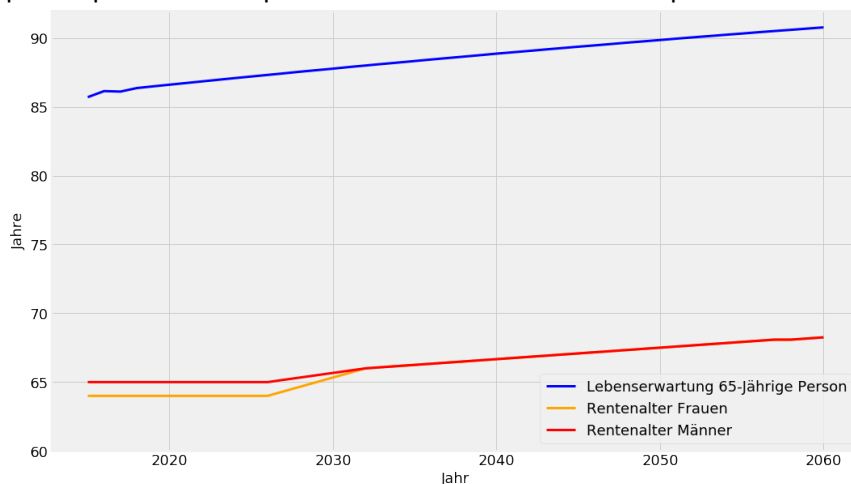


# Initiative sur les rentes

Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne

de 2 ans au cours de la même période.

retraite en 2050 devront donc travailler 19 mois de plus que celles qui prendront leur retraite en 2032. Cependant, ils vivent aussi deux ans de plus et peuvent donc profiter de leur retraite 5 mois de plus.



Jahrgang (m/f)	Rentenalter (m/f)	Jahrgang	Rentenalter	Jahrgang	Rentenalter
<1961 / <1962	65 J. / 64 J.	1966	66 Jahre	1971/72	66 Jahre 7 Monate
1961/62 / 1962/63	65 J. 2 M. / 64 J. 4 M.	1966/67	66 Jahre 1 Monat	1972/73	66 Jahre 8 Monate
1962/63 / 1963	65 J. 4 M. / 64 J. 8 M.	1967/68	66 Jahre 2 Monate	1973/74	66 Jahre 9 Monate
1963/64 / 1964	65 J. 6 M. / 65 J.	1968/69	66 Jahre 3 Monate	1974/75	66 Jahre 10 Monate
1964/65 / 1964/65	65 J. 8 M. / 65 J. 4 M.	1969/70	66 Jahre 4 Monate	1975	66 Jahre 11 Monate
1965 / 1965	65 J. 10 M. / 65 J. 8 M.	1970/71	66 Jahre 5 Monate	1976	67 Jahre

## Impact sur les finances de l'AVS

En 2045, notre initiative se traduit par un solde positif, au lieu d'un déficit de 74 milliards de francs.

Selon les calculs de l'Office fédéral des assurances sociales, il manquera encore 74 milliards de francs à la caisse AVS en 2045, même si "AVS21" est appliqué ! Avec notre initiative, nous transformons ce moins en plus, comme le montre la figure ci-dessous.

L'AVS peut être financée à long terme, si nous passons 20% de notre vie à la retraite.

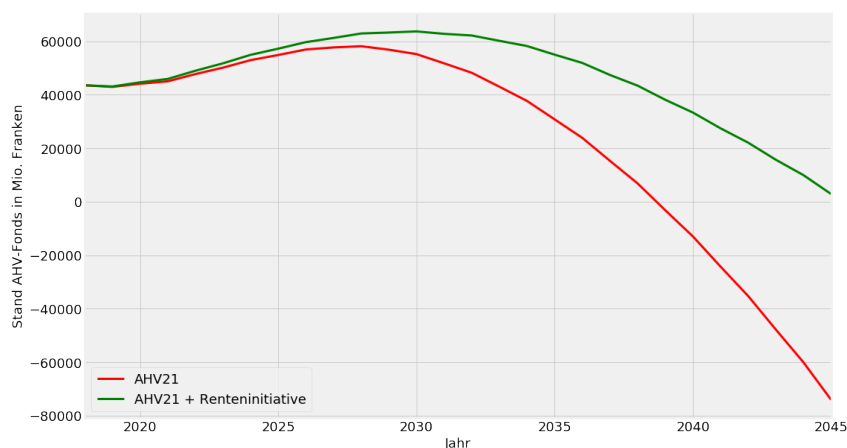
Et si on se projetait encore plus loin ? Une étude d'UBS fournit la réponse. Les auteurs ont examiné diverses options, y compris un modèle très semblable à notre initiative : 20 % de la vie peut être consacrée à la retraite. Les résultats appuient nos propres calculs : en liant notre initiative au projet AVS21, l'AVS peut être financée de manière durable.

Notre initiative résout donc le problème du financement à long terme. Malgré une difficulté financière temporaire liée à la génération des baby-boomers, notre initiative permet d'assainir structurellement l'AVS. Le résultat par répartition se stabilise ensuite grâce au lien entre l'espérance de vie et l'âge de la retraite.



## Initiative sur les rentes

Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne



### Une solution pour des retraites sûres et viables

*Nous savons que personne n'aime travailler plus longtemps. Mais ne rien faire n'est pas une option. En liant l'âge de la retraite à l'espérance de vie on pérennise l'AVS.*

Notre solution ressemble à celle des Pays-Bas, mais elle diffère sur deux points importants. Premièrement, dans un premier temps, nous élevons l'âge de la retraite à 66 ans d'ici 2032 et non à 67 et 3 mois d'ici à 2022 comme aux Pays-Bas. Deuxièmement, l'âge de la retraite n'augmente pas parallèlement à l'espérance de vie, mais seulement d'un facteur de 0,8.

Du fait de ces différences, l'âge de la retraite augmente moins fortement qu'en Hollande (et aussi qu'au Danemark). Avec notre solution, l'âge de la retraite augmentera d'environ un mois par an à partir de 2032 et sera d'environ 67,5 ans en 2050. Cette augmentation contribuera de manière significative à ce que l'AVS soit financièrement plus durable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous savons que personne n'aime travailler plus longtemps. Le statu quo n'est pas une option. Notre solution est basée sur l'approche la plus acceptable sur le plan socio-économique et elle suit l'exemple de nombreux pays. En relevant progressivement l'âge de la retraite et en le liant à l'espérance de vie, nous assurons également l'AVS pour les générations futures.

### Ça a l'air bien, mais...

#### ... Les maçons ne peuvent pas travailler jusqu'à 66 ans !

*L'âge de la retraite est déjà fixé à 60 ans dans le secteur de la construction, ce qui sera encore possible à l'avenir.*

Nous souhaitons augmenter l'âge de référence, soit l'âge légal de départ à la retraite. Toutefois, toutes les branches ne sont pas obligées de travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite : Certains secteurs permettent aujourd'hui aux travailleurs de prendre une retraite anticipée. C'est pourquoi les maçons prennent leur retraite à 60 ans par exemple. Et même sans accord avec votre employeur, les hommes et les femmes peuvent anticiper la rente soit d'une année, soit de deux ans.

*L'assouplissement de l'âge de la retraite permet de mieux répondre aux besoins individuels.*

Ces possibilités continueront d'exister si l'âge de la retraite passe à 66 ans. Il incombera, comme aujourd'hui, aux partenaires sociaux (patrons et syndicats) de trouver des solutions selon les branches et la difficulté du métier. De plus dans le cadre de la réforme AVS21 une plus grande flexibilité de l'âge du départ à la retraite sera introduite. Cela signifie concrètement qu'il sera possible de prévoir sa retraite entre 61 ans et 67 ans. C'est une mesure soutenue par les JLRS depuis de nombreuses années.



En résumé, dans le futur il sera plus facile de prendre sa retraite selon ses préférences et ses besoins. Il sera toujours possible pour les partenaires sociaux de prévoir des retraites anticipées pour les métiers pénibles. Cette sensibilité pour que le système soit juste et prenne en compte les différences entre les citoyens est importante et nous nous en réjouissons. Il ne faut toutefois pas confondre les deux questions. Augmenter l'âge de la retraite permet de financer la prévoyance vieillesse qui menace de faire faillite. Notre initiative ne s'attaque pas aux acquis cités plus haut. Les personnes particulièrement touchées par le relèvement de l'âge de la retraite doivent bénéficier d'un soutien ciblé, par exemple par le biais de retraites anticipées, de formations complémentaires ou d'autres mesures.

### ... Aujourd'hui déjà les plus de 50 ans ne trouvent pas de travail !

*Pour les professions physiquement exigeantes, une solution avec un âge de départ à la retraite plus bas doit être trouvée.*

Que tout le monde ne trouve pas un travail est assurément un problème. Nous comprenons cette inquiétude, toutefois elle ne correspond pas à la réalité des chiffres. Le chômage des plus de 50 ans est bien plus faible que le chômage des jeunes par exemple. De plus, en comparaison internationale les personnes de plus de 50 ans sont intégrées de façon extrêmement conséquente en Suisse. Leur taux d'emploi est légèrement inférieur à 73 %, alors qu'il n'est en moyenne que d'environ 61 % dans les pays de l'OCDE.

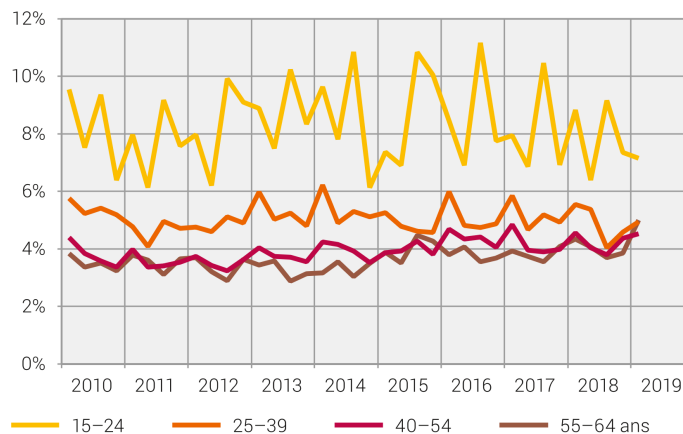
*Le blocage d'un âge de départ à la retraite plus élevé met en danger non seulement les emplois pour les plus de 50 ans, mais aussi leurs retraites.*

Toutefois, lorsqu'une personne de plus de 50 ans perd son emploi, il lui est plus difficile de retrouver une activité professionnelle. Ainsi, une personne plus âgée est exposée à un risque plus élevé de chômage de longue durée. Le chômage de longue durée est un problème, mais bloquer un relèvement de l'âge de la retraite n'est pas la bonne chose à faire. Il est préférable d'apporter un soutien ciblé aux personnes touchées. Comment ?

Premièrement, les JLRS demandent de lisser les bonifications de vieillesse qui sont fixées en pour-cent du salaire coordonné et en fonction de l'âge et du sexe de l'assuré. Les pourcentages actuels pénalisent les personnes plus âgées, en renchérissant le coût de leur travail.

## Taux de chômage au sens du BIT par groupes d'âges

Moyennes trimestrielles, population résidente permanente





*Les vraies solutions sont un lissage des bonifications vieillesse et un encouragement accru de l'éducation et de la formation continue, y compris pour les plus âgés.*

De plus, la formation continue joue un rôle important. L'accélération des mutations sociales et économiques exige que les qualifications et les connaissances soient constamment adaptées et étendues. La loi fédérale sur la formation continue reconnaît l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Si nous encourageons la formation continue pour les personnes plus âgées, nous pouvons avoir un impact sur le taux de chômage.

Un autre élément positif : nous aurons besoin de beaucoup de personnel dans les années à venir, parce que d'ici 2030, la Suisse manquera d'un demi-million de travailleurs en raison de la vague de départs à la retraite de la génération du baby-boom. Il devrait donc également être plus facile pour les personnes âgées de retrouver un emploi à l'avenir. Une meilleure intégration des femmes au marché du travail et avoir recours aux seniors sont les pistes pour remédier à ce problème.

### **... Pas d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes avant l'égalité salariale !**

*Nous n'arriverons pas à l'égalité avec une politique de blocage, mais avec des solutions : congé parental, l'imposition individuelles des personnes physiques et l'uniformisation de l'âge de la retraite pour tous - c'est ça l'égalité.*

Nous souhaitons également atteindre cette égalité. Toutefois, nous pensons que l'un ne s'oppose pas à l'autre. Pour atteindre cette égalité nous souhaitons introduire un congé parental ou encore l'imposition individuelle. Il sera ainsi plus facile pour les femmes de participer au marché du travail et de faire carrière.

En matière de prévoyance vieillesse, notre solution est la même pour tous. Nous ne voyons pas pourquoi les femmes devraient être traitées différemment des hommes. Nous devons parvenir à l'égalité partout. Nous ne demandons pas que l'âge de la retraite soit plus élevé pour les femmes que pour les hommes, alors que les femmes vivent environ trois ans de plus - L'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes (A 65 ans : H : 19.7 / F : 22.5) - par exemple. Au lieu de cela, tout le monde devrait être traité sur un pied d'égalité et l'âge de la retraite égalisé.